



**Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine**

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 NOVEMBRE 2017**

Président : M. ARGENTON, Président

Didier GAILLARD, Véronique GILBERT, Claude DIEUMEGARD, François GILBERT, Hervé-Loïc BOUCHER, Françoise PRESTAT-BERTHELOT, Jacques DIEUMEGARD, Didier VOY, Laurent ROUVREAU, Louis-Marie GUERINEAU, Hervé DE TALHOUET-ROY, Béatrice LARGEAU - Vice-présidents

Emmanuel ALLARD, Philippe ALBERT, Françoise BABIN, Françoise BELY, Gilles BERTIN, Nathalie BRESCIA, Philippe CHARON, Annie CHAUVET, Guillaume CLEMENT, Jean-Paul DUFOUR, David FEUFEU, Nicolas GAMACHE, Jean-Paul GARNIER, Jean-Marc GIRET, Jean-Claude GUERIN, Ludovic HERAULT, Lucien JOLIVOT, Jean-François LHERMITTE, Daniel LONGEARD, Daniel MALVAUD, Dominique MARTIN, Sybille MARY, MENANT Jean-Michel, MIMEAU Bernard, MORIN Jean-Michel, PARNAUDEAU Thierry, Thierry PASQUIER, Michel PELEGRIN, Jean PILLOT, Anne-Marie POINT, Magaly PROUST, Fridoline REAUD, Jean-Michel RENAULT, Martine RINSANT, Michel ROY, Catherine THIBAUT, Emmanuelle TORRE, Laurence VERDON, Armelle YOU - Conseillers

Délégués suppléants : Frédérique SALVEZ suppléant de Jean-Yann MARTINEAU

Pouvoirs :

Christophe MORIN donne procuration à Françoise PRESTAT-BERTHELOT
Guillaume MOTARD donne procuration à Claude DIEUMEGARD
Patrick DEVAUD donne procuration à Laurence VERDON
Patrice BERGEON donne procuration à Louis-Marie GUERINEAU
Mickaël CHARTIER donne procuration à Jean PILLOT
Nicole LAMBERT donne procuration à Xavier ARGENTON
Danièle SOULARD donne procuration à Jean-Paul DUFOUR

Absences excusées : Serge BOUTET, Nicolas GUILLEMINOT, Ingrid VEILLON

Secrétaires de séance : Jean-Claude GUERIN, Jean PILLOT

**MODALITES D'EXERCICE DE LA COMPETENCE TOURISME A COMPTER DU 1^{er} JANVIER
2018**

Vu la loi n° 2015-991 du 15 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la république dite loi NOTRe ;

Vu la convention d'objectifs conclue avec Tourisme en Gâtine en date du 23 juin 2017 ;

Vu les avis favorables de la commission Economie-tourisme en date du 25 octobre 2017 et de l'inter-commission Economie-tourisme/Culture et Patrimoine en date du 9 novembre 2017 concernant l'évolution des modalités d'exercice de la compétence Tourisme avec une reprise en régie de la compétence tourisme et avec un volet porté par le PETR du Pays de Gâtine ;

Vu le décret du 1^{er} mars 1967 portant création des Parcs Naturels Régionaux (PNR) prévoyant la promotion « *de la détente, de l'éducation, du repos des hommes et du tourisme* » ;

Considérant la nécessité, dans le cadre du projet de création d'un Parc Naturel Régional (PNR) de Gâtine-Poitevine telle que portée par le PETR du Pays de Gâtine de se doter d'un volet Tourisme ;

Considérant qu'il est nécessaire, dans le contexte budgétaire difficile connu par l'association Tourisme en Gâtine, de se positionner, par délibération, sur les modalités d'exercice de la compétence tourisme ;

Considérant les difficultés de ladite association de maintenir l'offre de services telle que précisée dans la convention d'objectifs en l'état de sa situation financière et notamment sans réviser le montant des participations des EPCI membres ;

La Communauté de communes, prend acte :

- des difficultés budgétaires rencontrées par l'association et celles qui en découlent pour porter les missions confiées par la convention d'objectifs à savoir :
 - Accueil et information du public,
 - Animation du réseau des prestataires,
 - Promotion du territoire et ses activités,
 - Vie associative et qualité,
- du travail des commissions Economie-tourisme et Culture et patrimoine.

Deux scénarios ont été étudiés par ces commissions :

A. Le premier scénario consiste à maintenir le partenariat existant avec Tourisme Gâtine et ainsi à poursuivre la délégation de la compétence développement touristique et office de tourisme à l'association.

Dans cette hypothèse et afin de pouvoir assurer la viabilité financière de l'association, une réécriture de la convention d'objectifs et des missions confiées devra être co-travaillée entre l'association et les EPCI qui en sont membres, étant entendu, que la réflexion s'entendra à budget constant pour Tourisme en Gâtine.

La subvention versée à Tourisme en Gâtine serait donc maintenue à hauteur de 90.000 €.

B. Le second scénario, approuvé par les commission économie-tourisme du 25 octobre 2017 et l'inter-commission Economie-tourisme/culture et patrimoine du 9 novembre 2017, consiste à proposer une échelle d'exercice de la compétence Tourisme d'une part au niveau du PETR dans le cadre du travail dédié au volet Tourisme du PNR et d'autre part au niveau de Parthenay-Gâtine sur le volet office de Tourisme.

L'exercice de la compétence tourisme s'articulerait, de manière coordonnée de la façon suivante :

1. Des missions confiées au PETR du Pays de Gâtine dans le cadre du projet de PNR :

- Réalisation et Production d'un support imprimé annuel, de communication regroupant l'ensemble des offres à caractère touristique à l'échelle de la Gâtine, ce support sera partagé dans sa conception avec les Offices de tourisme du territoire,
- Développement et mise en œuvre du volet touristique du projet de PNR.

Dans cette hypothèse, Parthenay-Gâtine s'engagera aux côtés de la Région et des autres EPCI, à une participation financière correspondant à un équivalent temps plein, des frais de poste et des autres frais liés aux missions confiées.

Une convention d'objectifs fixant le cadre des missions confiées devra être co-travaillée par le PETR et les EPCI qui en sont membres.

2. Des missions confiées à Parthenay-Gâtine :

- Accueil physique et téléphonique,
- Animation du réseau des prestataires,
- Promotion d'offres touristiques.

Sur le volet accueil, Parthenay-Gâtine s'engage à proposer la reprise d'un équivalent temps plein, salarié actuel de l'association Tourisme en Gâtine.

Concernant ce second scénario, les modalités d'exercice s'entendent à budget constant pour la Communauté de communes.

Afin de définir les modalités d'exercice de la compétence tourisme pour l'avenir, il est proposé au Conseil communautaire, de procéder au vote à bulletin secret. Il est précisé que M. DE TALHOUET-ROY, président de l'association Tourisme en Gâtine ne prend pas part au vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de présents.....	53
Nombre de votants.....	59
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	59
Nombres de suffrages déclarés nuls	1
Suffrages exprimés.....	58
Solution A.....	27
Solution B.....	31

- Le scénario B, ayant obtenu 31 voix pour, est acté comme modalité d'exercice de la compétence tourisme à compter du 1^{er} janvier 2018,
- Les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2018,
- Le Président est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait à PARTHENAY, le 16 novembre 2017.

Le PRESIDENT :


Xavier ARGENTON

Affichage du : 16 novembre 2017
au : 30 novembre 2017

